

qu'ils n'ont pu produire les quantités nécessaires à l'exécution de nos engagements. Il aurait dû conclure des ententes pratiques comportant des prix suffisants et garantir aux cultivateurs qu'elles ne porteraient pas sur un an puis sur un autre, mais sur une période d'années.

Le ministre a formulé maintes déclarations à la Chambre. Il s'est maintes fois contredit. Donnez-lui un an ou deux et il dira le contraire d'à peu près tout ce qu'il a déclaré en une année donnée. Ainsi en 1946, en annonçant que les contrats de bacon de l'année suivante seraient réduits, il disait à la Chambre (p. 4819 du hansard):

Dans le nouveau marché...

Pour 1947.

... nous sommes convenus d'abaisser cette quantité à au moins 350 millions de livres. En 1948, nous viserons à livrer 400 millions de livres. En d'autres termes, nous espérons augmenter les livraisons de 1948 par rapport à celles de 1947 et nous avons conclu un marché en ce sens.

A la même page, il ajoute:

Nous avons évité de renseigner les Anglais à faux quant aux quantités que nous pourrions leur livrer d'une année à l'autre. Nous avons ensuite inscrit aux marchés les quantités les plus fortes que nous jugions pouvoir livrer à la Grande-Bretagne.

En 1947, nous n'avons livré à la Grande-Bretagne que 225.9 millions de livres de bacon, au lieu de 350 millions. En 1948, notre contrat ne comportait qu'une vente de 225 millions de livres, alors que selon le ministre, il stipulait la vente de 400 millions de livres. De ces 225 millions de livres, nous n'en avons livré que 176.4 millions.

Le très hon. M. Gardiner: Si je ne me trompe, notre contrat à l'égard de 1948 ne comportait pas une quantité de 225 millions de livres, mais bien de 195 millions, à la demande même des Anglais.

M. Argue: Je crois savoir qu'au début de l'an dernier, le contrat était de 195 millions de livres. J'ai appris du ministère de l'Agriculture, il y a quelques semaines, qu'on avait remplacé la commande de bœuf par une plus forte quantité de bacon, de sorte que, pour 1948, notre contrat définitif comportait la vente de 225 millions de livres.

Le très hon. M. Gardiner: A la vérité, la quantité à l'égard de 1948 a été réduite à la demande de la Grande-Bretagne et nous avons conclu d'autres ententes au sujet de la vente des produits de la viande.

M. Coldwell: N'est-ce pas parce que nous n'avons pas livré les quantités commandées dans le passé?

Le très hon. M. Gardiner: Non, on nous a demandé de réduire la quantité le plus possible.

M. Argue: Pour le moment, il n'importe pas beaucoup que le gouvernement britannique ait demandé de réduire le contrat...

Le très hon. M. Gardiner: D'après la théorie du député, oui, car il soutient qu'en 1947 le ministre a parlé des quantités qui seraient requises. Personne en ce pays n'a demandé de modifier ces quantités. Elles l'ont été à la demande du gouvernement anglais.

M. Argue: Je répondrai à cet argument, également. J'allais dire que même si le contrat a été réduit, le ministre n'a pas pris les mesures susceptibles d'encourager les cultivateurs à produire même cette faible quantité.

Je ferai remarquer au ministre de l'Agriculture que les habitants de Grande-Bretagne, et pas davantage le gouvernement anglais, ne désiraient voir réduire leur contrat de bacon avec le Canada. Si notre gouvernement avait acheté plus de marchandises anglaises, la Grande-Bretagne aurait acheté plus de produits agricoles. J'ai lu récemment dans les journaux la déclaration élaborée de sir Stafford Cripps, et je n'y vois rien nous portant à croire que le peuple anglais voulait diminuer ses achats de bacon. L'élément déterminant, c'est l'obtention de dollars. Si le Gouvernement adoptait une ligne de conduite qui permettrait à la Grande-Bretagne de se procurer ces dollars, elle pourrait alors acheter plus de bacon et nos cultivateurs bénéficieraient d'un marché satisfaisant et stable. Le Gouvernement devrait y voir.

En 1946, le ministre nous a dit encore, ainsi que le compte rendu de cette année en fait foi à la page 4810:

Compte tenu de ces éléments, nous n'étions pas d'avis que le Canada dût accepter, si on lui soumettait des propositions en ce sens (je ne dis pas qu'il en a été ainsi), une diminution constante des quantités stipulées aux marchés, à compter, disons, de la première année après la guerre.

Ainsi donc, en 1946, le ministre affirmait que nos contrats de bacon ne subiraient pas une réduction constante. Notre contrat de bacon en 1946 s'établissait à 450 millions de livres. En 1948, il avait baissé à 195 millions de livres,—je cite le chiffre minimum,—et cette année il est de 160 millions de livres. Il est indéniable que nous perdons et très rapidement notre emprise sur le marché britannique.

Le ministre a déjà déclaré que nous n'avons pas lieu de nous inquiéter outre mesure de la diminution des quantités de vivres prévues